

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Arrêt minute à Bayonne

100 places « arrêt minute » pour plus de proximité

La Ville de Bayonne étoffe son offre de stationnement de courte durée. Huit nouvelles places « arrêt minute » créées rue Bernède, viennent compléter l'offre déjà existante, ce qui porte à 100 places de stationnement minute en hyper centre et dans les quartiers. D'une durée de 30 minutes, ces places au plus près des commerces de proximité et des services sont gratuites et facilitent la rotation et le renouvellement des usagers ou visiteurs de courte durée.

La Ville de Bayonne compte 100 places « arrêt minute ». Certaines sont équipées de bornes, d'autres bénéficient d'un marquage au sol identifiable. Ces places aménagées par la collectivité, favorisant l'accès aux commerces de proximité en centre-ville et ailleurs, dans les quartiers, permettent une rotation des chalands, et une offre gratuite pour un stationnement de très courte durée. La gestion du stationnement est un des aspects majeurs de la mobilité urbaine. Les modes de déplacements doux sont appelés à être privilégiés et le recours à l'utilisation de l'automobile limité. Afin d'accompagner la Ville dans sa stratégie d'incitation à la diversification des modes de déplacement des usagers, la Ville a totalement repensé sa politique du stationnement pour prendre en compte les différents besoins et pratiques des résidents, des habitants, des pendulaires, des visiteurs, des chalands, des touristes. **Au total, plus de 7 100 places de stationnement sont proposées par la Ville de Bayonne, réparties en voirie, dans les parkings bâtis et les parkings de surface.**

Les arrêts minutes apportent une réponse adaptée au plus près du tissu commercial (pharmacie, boulangerie, poste, banque, CAF...)

La zone bleue, une solution de stationnement gratuite en expérimentation

Afin de limiter la durée de stationnement gratuit dans les quartiers résidentiels, la ville a décidé de tester la zone bleue dans certaines rues de trois quartiers : Marracq, Les Arènes et Mousserolles. Il s'agit, par ce biais, d'éviter les stationnements de longue durée et de permettre aux résidents de disposer à tout instant d'un stationnement de proximité. Dans la zone bleue, le stationnement reste gratuit mais il est désormais règlementé du lundi au vendredi de 9h à 18h. Durant cette période il est autorisé pendant 1h30 maximum (apposition obligatoire du disque). Pour les résidents qui souhaitent bénéficier d'un stationnement long et de proximité dans cette zone bleue, il est possible de souscrire à un abonnement à tarif adapté.

L'expérimentation de ces dispositifs devrait s'achever à l'été 2024. La Ville en concertation avec les riverains décidera de maintenir ces offres ou de les adapter, en fonction des retours. **Toutes les offres de stationnement sont disponibles en ligne sur bayonne.fr ou via l'Application mobile « Bayonne ma ville ».**